



**Déclaration liminaire du SNUipp-FSU12
CAPD du 19 juin 2018**

Monsieur le Directeur Académique

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

L'augmentation des demandes institutionnelles et sociales, la nécessité d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves, complexifient le métier et alourdissent la charge de travail des enseignants. Les conditions de travail et de vie des personnels des écoles sont fortement dégradées et nombre de collègues se trouvent en situation de souffrance au travail.

Nous comprenons que de nombreux facteurs et décisions à l'origine de cette détérioration ne soient pas du ressort du département mais se jouent au niveau national, au ministère ou à l'assemblée nationale. Cependant, vous disposez Monsieur le Directeur Académique, d'un certain nombre de leviers qui, au quotidien, d'une manière très directe, pourraient œuvrer aux respects des droits des personnels et à l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

Il en va ainsi de l'explosion du nombre d'élèves à besoins particuliers mais surtout du nombre d'élèves « perturbateurs » qui mettent les enseignantes et enseignants du département dans une situation de grand désarroi. Ce phénomène n'est pas propre à l'Aveyron et « bénéficie » maintenant d'une reconnaissance ministérielle. Cependant, vos services peinent à apporter soutien, accompagnement et solutions aux collègues livrés à eux-mêmes, isolés face à ces difficultés et confrontés à un sentiment d'impuissance. Les personnels des RASED, qui pourraient apporter ce soutien, sont en nombre largement insuffisant et se retrouvent eux aussi démunis, à ne pouvoir faire que des préconisations à des collègues dans le désarroi.

En plus de la souffrance au travail générée par la multiplication de ces cas, leur prise en compte demande de nombreuses réunions supplémentaires, équipes de suivi, équipes éducatives, rencontres multiples avec les familles, les partenaires... Dans un contexte où, compte tenu de la complexification du métier et de la multiplication des tâches invisibles, déjà le temps de travail des enseignantes et enseignants est en augmentation constante, la prise en compte de ces élèves a largement aggravé la situation. C'est particulièrement vrai pour les directrices et les directeurs mais aussi pour leurs adjointes et adjoints. Dans les droits des personnels, celui de bénéficier d'un temps de travail compatible avec une vie familiale et privée digne de ce nom, n'est pas le moindre. Or, vous venez, Monsieur le directeur académique, de décider d'ajouter à ce temps de travail deux demi-journées supplémentaires, deux mercredis. Pour le SNUipp-FSU12, cela est inacceptable : nous vous demandons solennellement de revenir sur cette décision que, quoi qu'il en soit, nous n'accepterons pas.

De plus, face à ce temps de travail qui explose, à ces conditions d'exercice qui se durcissent, de plus en plus d'enseignantes ou enseignants demandent à exercer à temps partiel, souhaitent faire une pause dans leur carrière ou se réorienter professionnellement. Pour le SNUipp-FSU12, le temps partiel ou la mise en disponibilité ne sont pas des faveurs octroyées par l'administration : les collègues qui optent pour ces choix le font le plus souvent en contrepartie de lourds sacrifices financiers. Chacun et chacune devraient pouvoir en bénéficier sans même à avoir à s'en justifier. Là encore, Monsieur le Directeur académique, vous avez la clé pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de concilier vie privée et professionnelle ou tout simplement de tenir dans ce métier : nous vous demandons là aussi de revenir sur les refus d'octroi de temps partiel et de disponibilité.

Parmi les droits que nous entendons défendre aujourd'hui, il en est un qui nous semble essentiel : c'est celui de la santé des personnels, santé mise à mal et directement liée à tout ce qui a été dit précédemment. Nous comprenons, Monsieur le Directeur Académique, qu'il n'est pas en votre pouvoir d'obtenir plus de médecins de préventions, ces derniers faisant si cruellement défaut pour assurer les droits bafoués en la matière. Cependant, en n'ajoutant pas du temps de travail au temps de travail, en acceptant les demandes de temps partiel et de disponibilité, vous contribuerez à la santé des personnels mais aussi en acceptant systématiquement avec traitement toutes les demandes d'autorisations d'absence pour rendez-vous médical. Pour le SNUipp-FSU12, dès lors qu'on met en avant la bienveillance ou plus d'humanité, c'est la seule solution : il est impensable d'entraver les collègues confrontés à des difficultés de santé.

Aussi n'est-il pas possible d'évoquer les conditions de travail des personnels du département sans évoquer ceux et celles qui travaillent au quotidien dans nos classes, qui accomplissent des missions difficiles et indispensables auprès de nos élèves les plus fragiles mais aussi celles et ceux dont les droits sont les plus bafoués, les conditions d'exercice les plus précarisées. Il s'agit bien sûr de nos collègues AVS : contrats précaires, salaires indécents, temps partiels imposés, rien ne leur est épargné. Là encore, vous avez Monsieur le Directeur Académique la possibilité d'améliorer leur sort en donnant instructions à vos services pour que leur temps de travail et les missions pour lesquelles elles ou ils ont été recrutés soient strictement respectés, pour que leur travail invisible soit pris en compte, pour que leurs défraiements dans le cas d'interventions dans plusieurs établissements soient facilités, de même pour le renouvellement de leur contrat et la prise en compte de l'évolution de leur carrière. Vous pouvez aussi, Monsieur le Directeur Académique, aujourd'hui, améliorer leurs rémunérations. Vous le savez, lorsqu'un ou une AVS passe d'un emploi aidé à un contrat en CDD d'AESH de 20 heures, cela s'accompagne d'une perte de salaire d'environ 80 euros. Nous vous demandons en conséquence, à nouveau très solennellement, que soit proposé dès la rentrée de septembre à toutes et tous les AESH en poste ou nouvellement recrutés qui le souhaitent un contrat de 24 heures de manière à garantir le maintien de leur pouvoir d'achat. 80 euros c'est bien peu relativement aux dépenses de personnels de notre département mais c'est beaucoup lorsqu'on perçoit un salaire de 600 € par mois.

Nous l'avons dit, si la situation n'est pas brillante pour les droits des personnels et les conditions de travail qui en découlent, l'avenir n'augure rien de bon. Le gouvernement dans le cadre de la concertation Action Publique 2022 projette de réduire considérablement le

rôle des commissions administratives paritaires et donc de s'affranchir du contrôle des élus du personnel, rôle essentiel pour assurer la transparence et la régularité de toutes les opérations qui concernent la mobilité et la carrière de chaque agent de la Fonction publique mais aussi de supprimer les CHSCT, jeune mais indispensable instance dans la fonction publique. Derrière la volonté affichée de rationalisation et d'économie, d'aucun en haut lieu se réjouissent qu'enfin on puisse « se faire » les représentants syndicaux, ces empêcheurs de tourner en rond, ces coupeurs de cheveux en quatre, ceux-là même qui bloquent toute possibilité de réformes, de modernisation comme on dit. Entendu que derrière ces termes de réforme et modernisation, on peut d'ores et déjà envisager les nouvelles pressions qui seront exercées sur les enseignantes et les enseignants, les nouvelles souffrances qui en découleront. Si certains se frottent les mains en envisageant le nouveau tour de vis qui pourra être donné, ils oublient que c'est en fait l'ensemble de la société qui en fera les frais. Car le paritarisme fait partie de ces idées généreuses et émancipatrices issues du conseil national de la résistance, idées substituant la démocratie à l'autoritarisme et donc à l'asservissement, idées qui distillent humanité, égalité et fraternité dans notre société, idée qui tout simplement fait civilisation.